

Direction
Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail

Clermont-Ferrand, 17 juillet 2023

Réf. : DIR/F3SCT/2023
Affaire suivie par :
Secrétariat de la F3SCT
Monsieur Olivier MICO
☎ 06.13.09.12.31

FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ-SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT) Procès-verbal de la réunion du 14 juin 2023

Conformément aux modalités de fonctionnement de la F3SCT et selon le décret 85-603 modifié, ce compte rendu, version allégée du procès-verbal, présente la synthèse des dossiers et débats de la réunion du F3SCT. Il est diffusé à l'ensemble du personnel après approbation par les membres de la F3SCT.

Étaient présents :

- Membres représentant l'établissement :
 - Mme Valérie PRUNIER, présidente de la F3SCT
 - M. Olivier CHAMBON, titulaire
 - Mme Annelyse DURON, suppléante de Mme. Anne-Marie MALTRAIT
- Membres représentant le personnel fonctionnaire (SPP et PATS) :
 - M. Sébastien GOUDARD, titulaire
 - M. Olivier MICO, titulaire
 - Mme Florence PASCUITO RENAUT, titulaire
 - M. Philippe CHATON, suppléant de Mme. Florence PASCUITO RENAUT
 - Mme Marianne OLIER, suppléante de M. Sébastien GOUDARD

Assistaient également :

- M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN, DDSIS
- M. le Colonel Christian DEMARK, DDASIS
- M. le Lieutenant-colonel Sylvain CROUSEAUD, chef du PVPT
- M. le Commandant Benoit ASSELIN, chef du GRLT
- M. le Lieutenant Olivier MALLINJOUD, Bureau développement des compétences SUAP
- M. le Sergent-chef David DUBOST, EAP 3
- M. le Médecin colonel de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER
- Mme le Médecin référent santé au travail Aline GUTTMANN, médecin du PSSM
- Mme Emilie BARRAT, cheffe du service SQVS
- Mme Lucie GAULFIER, conseillère de prévention du service SQVS
- Mme Elsa BADON, assistante administrative du service SQVS
- Mme Lola CHARTIER, Stagiaire du service SQVS
- M. Jean-Luc PERONNET, ACFI du centre de gestion

Étaient absents et excusés :

- M. Jean-Paul CUZIN, président du CA du SDIS 63, titulaire
- Mme Maguy LAGARDE, titulaire
- Mme Anne-Marie MALTRAIT, titulaire
- Mme Clémentine RAINEAU, titulaire
- M. Cédric MEYNIER, titulaire
- M. Arnaud TRICHARD, titulaire
- M. Thomas RAQUIDEL, suppléant de M. Arnaud TRICHARD
- M. David DESPAX, titulaire
- M. Aurélien BEAUDOUIN, titulaire
- Mme Colette BETHUNE, suppléante de Mme. PICARD Anne-Marie
- M. Jordan BORIE, suppléant de M. Olivier MICO
- M. Cédric DAUDUIT, suppléant de M. Olivier CHAMBON
- M. Joël DERRE, suppléant de M. Cédric MEYNIER
- M. Stéphane PILTE, suppléant de M. Aurélien BEAUDOUIN
- M. Céline SOBECKI, suppléante de M. David DESPAX
- M. Rémi VEYSSIERE, suppléant de Mme. Maguy LAGARDE
- Mme Sylvie BARGE, médecin de prévention du centre de gestion
- Mme Stéphanie GAUTHIER, cheffe du GRH

Sont inscrits à l'ordre du jour :

Rapport 1 : Procès-verbal de la F3SCT du 16 mars 2023 - pour avis

Rapport 2 : Point sur la toxicité des fumées et l'air respirable – pour information
(M. le Cdt Benoit ASSELIN et Mme Émilie BARRAT)

Rapport 3 : Encadrement des mineurs en intervention - pour information
(M. le lieutenant-colonel Sylvain CROUSEAUD)

Rapport 4 : Le sport pour les PATS et SHR : le bilan des actions ponctuelles et propositions - pour avis
(Mme Émilie BARRAT et M. le sergent-chef David DUBOST)

Rapport 5 : La gestion des fins de carrière pour les SPP/PATS - pour information
(Mme Stéphanie GAUTHIER et un médecin du PSSM)

Rapport 6 : Règlement intérieur de la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail du SDIS 63 – pour avis

Questions diverses :

- Présentation du portoir souple (Ltn Olivier MALLINJOURD)
- Point d'étape concernant le service atelier mécanique (M. le colonel Christian DEMARK)
- Les spécialités des SP : point sur le DU Plongeur (M. le colonel Christian DEMARK)

Madame Valérie PRUNIER préside la séance qui débute à 13 h 30. Le quorum de la F3SCT est atteint.

Rapport 1 : Procès-verbal de la F3SCT du 16 mars 2023 - pour avis

Mme Valérie PRUNIER demande aux membres de la F3SCT s'il y a des remarques et soumet le procès-verbal au vote pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par la F3SCT.

Rapport 2 : Point sur la toxicité des fumées et l'air respirable – pour information

M. le Commandant Benoit ASSELIN présente son rapport.

Ce rapport présente un retour d'expérience sur trois dispositions prises relatives à la toxicité des fumées :

- les lots tenues de feu ;
- les kits de décontamination dans les engins-pompes ;
- les armoires séchantes décontaminantes.

Le nettoyage est actuellement réalisé par un prestataire extérieur. La mise en place d'une laverie interne départementale pourrait être étudiée sur le site de la future plateforme logistique. Si besoin, cette prestation pourrait également s'accompagner de la réparation des tenues.

M. le Colonel Christian DEMARK explique qu'il y a une attente forte de la part des représentants du personnel. Il demande qu'un état des lieux chiffré et précis sur la traçabilité des nettoyages des tenues de feu et sur les réassorts ainsi qu'un diagnostic exhaustif sur les pratiques actuelles soient communiqués rapidement par le GRLT.

Sur ces bases, il sera possible de proposer des pistes d'amélioration.

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN précise que la solution du nettoyage des tenues par un prestataire extérieur doit être étudiée, soit par une entreprise ou un ESAT.

Mme Emilie BARRAT explique que ce sujet a été étudié en 2018, lors de la prise en charge du nettoyage des tenues F1. Un premier contact avec des ESAT avait été réalisé ainsi qu'une étude financière et de faisabilité pour une laverie interne.

Au vu des coûts engendrés et des problèmes logistiques que cela nécessitait sur l'ensemble du département, l'option de l'achat des machines à laver dans les centres de secours avait été retenue.

M. Olivier MICO s'interroge sur la fin du déploiement des armoires séchantes et sur l'utilisation de celles-ci souvent confondues avec un rangement. Il faut communiquer auprès des utilisateurs pour leur rappeler la procédure. Il se demande s'il y a une plus-value à continuer de déployer ces armoires.

M. le Commandant Benoit ASSELIN répond qu'il est proposé de poursuivre cette dotation pour 13 CIS qui enregistrent plus de 30 départs incendie annuels. Du fait de leur faible activité opérationnelle incendie, 27 centres prévus initialement ne seront pas équipés de ces armoires.

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN évoque qu'il faut rappeler les règles d'utilisation de ces armoires séchantes. Cela s'intègre dans les enjeux de la politique « air respirable ».

M. le Colonel Christian DEMARK rappelle qu'une procédure est existante concernant les armoires séchantes.

Pour le dossier « air respirable », un diagnostic global a été réalisé par la pharmacienne Nathalie AUPIC. Un groupe de travail « air respirable » sera reconstitué afin de proposer des actions réalisables et efficaces sur le plan opérationnel. Un plan d'équipement sera constitué, en lien avec le SDACR, afin d'atteindre l'objectif.

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN demande que les chefs de compagnie transmettent, après se l'être appropriée, la procédure liée à la toxicité des fumées aux chefs de centre afin de faire passer l'information à l'ensemble des centres.

Les représentants du personnel ont questionné le GRLT sur les critères de déploiement des masques araignée. Certains centres de SPV ont été équipés alors que tous les centres mixtes n'ont pas été encore dotés.

Rapport 3 : Encadrement des mineurs en intervention - pour information

M. le Lieutenant-colonel Sylvain CROUSEAUD présente le rapport.

En 2018, le SDIS 63 avait décidé d'interdire l'engagement des mineurs en qualité de SPV dans les CIS mixtes et d'interdire l'engagement opérationnel des SPV mineurs titulaires du brevet national de JSP dans ces mêmes centres. Pour autant, certains chefs de centres mixtes, compte tenu des difficultés d'engagement de SPV, en milieu périurbain et rural principalement, ont émis le souhait de pouvoir lever cette interdiction.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que l'engagement des SPV mineurs dans les centres est une possibilité et non une obligation. Le comité de centre ou intercentres émet un avis sur l'engagement.

Dans un second temps, l'engagement des SPV mineurs doit répondre à un cadre réglementaire strict tel qu'il est exposé dans la note de service parue en début d'année : pas d'engagement opérationnel la nuit, désignation d'un tuteur en centre, surveillance par un SP expérimenté en intervention.

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN rappelle que ce recrutement répond à la couverture du besoin (Ambert, Issoire, Pont du Château, Riom, Thiers).

M. Olivier MICO précise que les représentants du personnel émettent des réserves sur la présence des mineurs en caserne car les risques psychosociaux sont importants et les interventions ne peuvent pas être sélectionnées. Des centres mixtes accueillent dorénavant et déjà des mineurs à partir de 17 ans qui participent, pendant leur année de formation, à la vie en collectivité, aux manœuvres, au sport... Durant cette année, l'encadrement pourra évaluer l'aptitude du jeune à partir en intervention et ses éventuels points de fragilité. La note de service rappelle que l'accueil des mineurs en centres mixtes est une option et non une obligation.

Rapport 4 : Le sport pour les PATS et SHR : le bilan des actions ponctuelles et propositions – pour avis

Mme Émilie BARRAT, en collaboration avec le sergent-chef David DUBOST, présente le rapport.

En 2019, a eu lieu un premier audit ergonomique sur les séances de sport car la sinistralité était importante. À l'issue, le Lt Olivier SIMON a été formé EAP 3 et un plan de prévention des activités physiques et sportives a été élaboré et présenté en CHSCT en mars 2022.

L'étude de la sinistralité de l'établissement entre 2019 et 2022 montre que :

- le taux d'évolution successif pour les accidents de sport a diminué de 66 % en termes de gravité (nombre de jours d'arrêt) et de 24 % en termes de fréquence (nombre d'accidents de service) ;
- le taux d'évolution successif des maladies ordinaires a augmenté de 40 % pour l'ensemble des agents (SPP et PATS) ;
- le taux d'évolution successif des maladies ordinaires pour les PATS a augmenté de 59 %.

Le vieillissement de la population, le Covid sur la période d'études et les RPS sont des éléments d'explications. Les PATS connaissent un taux d'évolution des maladies ordinaires plus important que les SPP. La sédentarité et les conditions nécessaires à l'aptitude au poste de travail des PATS peuvent justifier cet écart.

Les actions menées :

Dans la continuité de la journée santé-sécurité Edition 2021, la MNT a proposé d'accompagner l'établissement dans la mise en œuvre du « Programme Satisf'Action » visant à :

- sensibiliser les agents sur **la lutte contre la sédentarité** et la promotion de l'activité physique ;
- favoriser la prise de conscience sur les effets bénéfiques sur la santé et la mise en œuvre possible d'une activité physique régulière.

Il s'agissait d'un programme complet de promotion de l'activité physique destiné aux agents volontaires (PATS et SHR) souhaitant augmenter leur activité physique en **6 semaines**.

32 agents ont participé au programme dont 12.5 % de SPP SHR et 87.5 % de PATS.

Le bilan et satisfaction du programme :

- 90 % des participants sont satisfaits/très satisfaits des activités proposées - le taux de satisfaction est de 91 % ;
- 97 % des participants sont satisfaits/très satisfaits de l'encadrement des séances par les EAP, de l'intensité et de la fréquence des séances. Le taux de satisfaction est de 97,5 % ;
- 72 % des participants estiment que le rythme d'une séance hebdomadaire est adapté ;
- 75 % des participants ont été satisfaits/très satisfaits de l'atelier concernant l'alimentation et la diététique ;
- 78 % des participants sont prêts à participer à un tel programme en dehors du temps de travail ;
- 100 % des participants souhaitent que ce programme soit reconduit ;
- 47 % des participants sont sûrs et 47 % sont motivés, à titre personnel, pour pratiquer une activité physique à l'issue du programme.

M. le sergent-chef David DUBOST explique qu'au regard des éléments de contexte et du retour d'expérience du programme « Satisf'Action » il est proposé que:

- la mise en œuvre de séances APS destinées aux PATS/ SHR soit encadrée par des EAP ;
- les séances fassent l'objet d'un programme de 8 semaines durant 2 périodes de l'année (printemps et automne), à raison d'une séance hebdomadaire (mardi ou jeudi) ;
- les séances aient lieu sur le temps de pause méridienne - en dehors du temps de travail ;
- la planification des programmes fasse l'objet d'une concertation entre le conseiller technique, le PSSM et le service SQVS ;
- les dispositions logistiques, d'inscription et d'émargement restent semblables au programme « Satisf'Action ».

Il propose aussi l'achat de swiss balls à destination des bureaux, afin d'avoir une position stable assise et de renforcer le corps.

M. le Colonel Christian DEMARK précise que le but est de remettre en route ces séances qui ont été initiées sur la pause méridienne. Cela avait donné satisfaction aux agents. L'enjeu, outre le bien-être et la santé, présente un intérêt pour développer la cohésion.

M. Olivier MICO évoque qu'aujourd'hui, beaucoup d'entreprises mettent en avant le sport pour les salariés. La cohésion s'en ressent.

Les représentants du personnel ne sont pas totalement d'accord sur le fait de mettre ces séances de sport sur le temps de pause méridienne car certains agents n'ont que 30 minutes de pause.

Ils proposent de fixer 1 h sur le temps de travail afin de prévenir des risques liés à la sédentarité.

Le site de crouël serait adapté pour regrouper les agents afin de faciliter le lieu des séances de sport. Afin de réduire les coûts indirects du dispositif, des stagiaires staps pourraient encadrer les séances.

Mme Florence PASCIUTO RENAUT évoque que pour les PATS des territoires, la distance est un souci.

Après arbitrage par la direction, il a été décidé, dans un premier temps, de répéter ce programme sur la pause méridienne avec quelques aménagements d'emploi du temps.

La direction reste ouverte aux négociations. Les représentants du personnel sont convaincus que la lutte contre la sédentarité des agents est un moyen de prévenir les arrêts maladie, les effets de l'augmentation de l'âge de retraite et de la qualité de vie en service.

Le rapport est adopté à l'unanimité avec une demande d'ouverture sur le temps de travail.

Rapport 5 : La gestion des fins de carrière pour les SPP/PATS - pour information

Ce rapport fait partie des priorités de l'établissement dans les 10 ans à venir. Les représentants du personnel ont souhaité faire un point sur ce dossier qui devait faire l'objet d'un groupe de travail en juin 2021.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà mises en œuvre, par l'établissement, pour accompagner les agents, à savoir :

- la création de sujétions de pénibilité pour réduire le temps de travail des SPP les plus âgés ;
- un accompagnement professionnel individualisé des agents rencontrant des difficultés opérationnelles suite à une visite médicale d'aptitude avec une possibilité d'aménagement du régime de travail ou de changement de poste ;
- une reprise progressive suite à un arrêt de travail ;
- une étude de poste dans le cadre d'un retour à l'emploi ;
- un accompagnement des agents vers un reclassement dans un corps, cadre d'emplois de la fonction publique ;
- la mise en œuvre du congé pour raison opérationnelle prévu par la loi n° 2000-628 du 7 juillet 2000 relative à la prolongation du mandat et à la date de renouvellement des conseils d'administration des SIS ainsi qu'au reclassement et à la cessation anticipée d'activité des SPP.

Plusieurs autres actions préventives existent également mais nécessitent d'être développées :

- l'accompagnement des agents, par les EAP, pour le maintien d'une bonne condition physique ;
- le développement des formations sur les bonnes pratiques « gestes et postures » ;
- la mise en place du compte personnel de formation pour faciliter une reconversion professionnelle.

Le SDIS doit encore élaborer une stratégie globale d'accompagnement des agents en fin de carrière afin de leur donner une meilleure lisibilité et donner une plus grande agilité à l'établissement. L'objectif premier est de maintenir, le plus longtemps possible, les SPP, dans une aptitude opérationnelle. Pour cela, un groupe de travail se réunira, dès le second semestre 2023 afin d'étudier des solutions tant préventives que curatives. Ce groupe de travail sera composé d'une équipe pluridisciplinaire qui pourrait être constituée du GRH, du SSQVS, du PSSM, du GCT et d'un membre de la F3SCT.

M. le Colonel Christian DEMARK précise que le RSU sera présenté au CST la semaine prochaine. Il n'avait pas été réalisé suite à un arrêt longue durée.

La direction a conscience des enjeux et souhaite que le groupe de travail soit mis en œuvre rapidement.

Les représentants du personnel soulignent que le RSU donnera des indicateurs fondamentaux pour mener la réflexion.

Rapport 6 : Règlement intérieur de la formation spécialisée santé-sécurité et conditions de travail du SDIS 63 – pour information

Pas de remarques sur ce rapport vu en pré-instance.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du portoir souple

M. le lieutenant Olivier MALLINJOURD présente le portoir souple. Il est en essai au CIS de RIOM. Il s'agit d'un prototype qui évolue régulièrement suivant les retours des utilisateurs. Il sera soumis à la direction puis aux élus pour un achat dans les prochains mois et un déploiement dans les VSAV ou/et CID (lot de secours pour relevage).

Point étape concernant le service atelier mécanique

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN précise que la démarche vise à mutualiser la maintenance préventive et curative du parc roulant avec le conseil départemental.

Tous les personnels de SDIS 63 auront une place dans le futur système.

La capacité du conseil départemental de nous accueillir et les conditions pour aménager notre venue sur le site actuel restent à résoudre.

Une réunion a lieu le 22 juin avec le personnel de l'atelier mécanique. Un point devra être étudié : l'astreinte mécanique.

Le facteur humain est déterminant dans ce type de démarche qui a vocation à rapprocher deux services. Il est nécessaire de mettre les agents dans une dynamique positive.

Les spécialités des SP : point sur le DU Plongeur

M. le Colonel Christian DEMARK rappelle que le DU nautique a été présenté lors de la dernière F3SCT du 16 mars 2023. La question des représentant du personnel concerne le volume des FMPA.

La question a été posée sur ce qui est prévu. Aujourd'hui, les plongeurs PMUA font 14 jours et PLG 2 et 3 font 15 jours.

Chaque mois, M. Guillaume SANGLIER propose aux effectifs une fiche d'enseignement à distance pour atteindre les objectifs.

Date prévisionnelle : une F3SCT périodique se tiendra le 19 octobre 2023.

La réunion est levée à 16 h 00.

La Présidente,

Pour le Président et par délégation,
La vice-présidente
Valérie PRUNIER

Le Secrétaire,



Destinataires :

- Membres de la F3SCT,
- Invités,
- Assistants de prévention,
- Agents du SDIS 63.